

cette grille fait partie intégrante du règlement d'urbanisme no.....

authentifiée ce jour le maire *J. L. B. B. B.* le secrétaire-trésorier

[illegible]

NOTES | Toute implantation commerciale devra avoir facade sur le Boulevard Pie XI

2 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Pie XI

3 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Industriel

4 Toute implantation résidentielle devra avoir façade sur la rue de la Montagne ou Jean Gauvin

5 La marge de recul avant est de 30' en bordure de la route de l'Église

6 Seules les gravières 087 en propriété publique seront autorisées dans le groupe 20

amendement le	règlement no.	par	amendement le	règlement no.	par
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					